

Les aides aux victimes

La peur, la culpabilité, la perte de l'estime de soi, l'isolement, le stress... Vous n'êtes pas responsable des actes de votre partenaire ou ex-partenaire.

Quelles que soient ses explications et ses justifications, il n'a pas le droit de vous agresser. Il est seul responsable de ses actes de violences, qui sont punis par la loi.

Conseils/aide

L'Etat peut prendre en charge la totalité ou une partie des frais de justice dans le cadre de l'aide juridictionnelle. Pour demander cette aide, il faut retirer un formulaire auprès d'un tribunal, d'une maison de justice ou à la mairie.

Aides financières

Suivant ses ressources, son âge et sa situation familiale, la victime peut percevoir soit l'API (allocation de parent isolé), le RSA, l'APL ou bien le FAJ (Fond d'aide aux jeunes). Dans tous les cas il faut prendre rendez-vous avec une assistante sociale et votre caisse d'allocations familiales.

Logement

Si la victime souhaite quitter son domicile, elle peut le faire sans autorisation judiciaire en emmenant ses enfants.

Dans ce cas, elle doit saisir le JAF (Juge aux affaires familiales) dans les meilleurs délais afin qu'il statue sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

NUMÉROS D'URGENCE

Police secours: 17
Pompiers: 18
Samu: 15

Les numéros utiles

3919

VIOLENCES CONJUGALES INFO Appel gratuit
Lundi au samedi de 8h à 22h. Jours fériés de 10h à 20 h

0800 05 95 95

VIOL FEMMES INFORMATIONS
du lundi au vendredi de 10h à 19h
N° vert, appel gratuit depuis un poste fixe

01 70 58 93 30

FEMMES SOLIDARITE 91
10 Quai de la Borde - Bâtiment A2 - 91130 Ris-Orangis

01 60 11 97 97

PAROLE DE FEMMES
10 avenue du Noyer Lambert - 91300 Massy

01 60 91 07 88

CIDFF ESSONNE
Permanences juridiques sur rendez-vous au Point d'Accès au Droit
PAD 7, clos de la Cathédrale - 91000 Evry-Courcouronnes

APP-ELLES

Signalement de violences sexuelles et sexistes
7 jours/7 et 24 heures /24

Application mobile qui permet d'alerter et de contacter rapidement ses ami-e-s, ses proches, les secours, les associations et tout autre interlocuteur-trice de son choix.

01 60 78 84 20

MEDIAVIP91
Du lundi au vendredi de 9h à 18h au Tribunal de grande Instance
rue des Mazières, 91000 Evry-Courcouronnes
Le lundi de 9h à 12h30 : permanence au commissariat de police
bd de France - 91000 Évry
Association départementale de médiation et d'aide aux victimes. Aide aux victimes, information juridique, soutien psychologique, aide aux démarches.

**POUR NOUS
CONTACTER**

01 60 78 12 53



Génération II
Citoyenneté Intégration

- **Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi: de 9h à 17h30**
- **Mercredi: de 14h à 17h30**

37, rue du Bois Sauvage
91000 EVRY-COURCOURONNES



Violences faites aux femmes

Dans le cadre de son action, Génération II vous propose un lieu d'écoute, d'information, d'accompagnement et d'orientation vers des structures spécialisées.

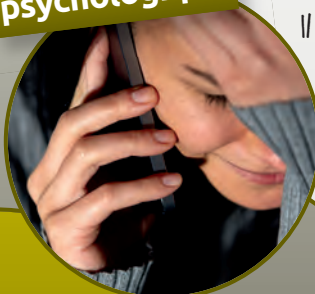
Victimes de violences



Violence physique

Il me pousse brutalement!
Il me gifle!
Il me donne des coups de poing ou des coups de pieds!
Il me blesse avec une arme...

Violence psychologique



Il me menace!
Il détruit mes effets personnels!
Il m'empêche de sortir seule, de voir mes amies ou mes parents! Il m'isole!
Il me rabaisse! Il m'humilie!
Il contrôle ma tenue vestimentaire!
Il décide de tout!

Il contrôle mon argent!
Il m'empêche de travailler et m'oblige à tout payer.
Je dois demander de l'argent à chaque dépense!
Il gère mon compte bancaire!

Violence économique



Il me viole, il me contraint d'une manière ou d'une autre à des actes sexuels que je ne souhaite pas!

Violence sexuelle



Cyber violence

Il confisque mon téléphone, m'oblige à être joignable et/ou envoyer une photo de là où je suis!
Il change mes mots de passe!
Il me menace, m'insulte par SMS!



Violence verbale

Il m'insulte, il me dénigre!
Il crie après moi ou après mes enfants!
Il me parle de manière irrespectueuse!

Génération II à travers ses ateliers de sociabilisation accueille des femmes de 62 nationalités différentes venant des différents quartiers d'Evry mais aussi de toute l'Essonne.

Lorsque la confiance est établie et que les liens se sont créés, les femmes prennent petit à petit la parole et abordent le difficile sujet de la violence faite aux femmes.

Vous pensez être victime de violence?

Vous êtes en souffrance?



Vous connaissez quelqu'un qui subit des violences?

Vous êtes isolée?

La seule solution c'est d'en parler!!!

Des médiatrices professionnelles vous proposent un lieu d'écoute, d'accompagnement et de soutien en toute confidentialité.

Une orientation vers nos différents partenaires peut également vous être proposée sur le plan juridique, social et économique.